

Association Forestière Piémont et Plaine d'Alsace

Président : Jean LANDMANN

BULLETIN D'ADHESION 2020

Pour les propriétaires possédant une surface supérieure ou égale à 10 hectares

Je soussigné,

Mme – M. : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Portable :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Courriel : _____ @ _____

1. Demande l'adhésion :

- ✓ A l'Association Forestière Piémont et Plaine d'Alsace. Cette adhésion permet également d'être membre de la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'ALSACE.
- ✓ Au Syndicat des Forestiers Privés d'ALSACE (rayez l'option non choisie) :
 - Par le biais de l'Association Forestière Piémont et Plaine d'Alsace
 - Directement au Syndicat (bulletin d'adhésion à demander au siège du Syndicat en téléphonant au 03.88.19.55.50.)

2. Déclare pour l'année 2020, les surfaces de parcelles boisées ci-après :

COMMUNE	SURFACE PAR COMMUNE (à l'are près)
TOTAL DE LA SURFACE (en ares)	

IMPORTANT : Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA demande impérativement :

- ✓ Le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier...).
- ✓ La surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.

3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous :

Tranche de surface	Cotisation Association	Cotisation Forestiers d'Alsace	Assurance Responsabilité Civile et cotisation Syndicale ⁽¹⁾	Cotisation Totale
de 10 à 25 ha	20,00 €	2,00	4+ (1,72 € x) ha = €	
de 25 à 100 ha	30,00 €	2,00	4+ (1,72 € x) ha = €	
Plus de 100 ha	40,00 €	2,00	4+ (1,72 € x) ha = €	

(1) Si option d'adhésion par le biais de l'association (Assurance Responsabilité Civile : 0,19 €/Ha pour le propriétaire exploitant et cotisation pour le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace de 1,41 € par hectare). Cette adhésion par le biais de l'association est exonérée des frais fixes de 7 €.

Par Chèque bancaire de _____ € (à l'ordre de l'Association Forestière Piémont et Plaine d'Alsace).

Fait à _____, le ____ / ____ / 2020

Signature :

Bulletin et chèque (à l'ordre de l'Association Forestière Piémont et Plaine d'Alsace) à retourner au Trésorier :

Monsieur Charles BARTHELME

532 rue Hoefen – 67210 MEISTRATZHEIM

Tout nouveau membre peut demander une copie des statuts au Président de l'Association